

Ce jeudi 5 mars 2020, ACM HABITAT et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Hérault (CAPEB) signent une convention de bonnes pratiques pour les marchés publics du Bâtiment.

Cette signature est le fruit de relations solides entre les deux entités qui concluent ainsi un troisième accord.

Cette convention entend mettre en synergie les engagements d'ACM HABITAT et de la CAPEB au profit du tissu économique local. Elle reconnaît la commande publique comme un levier d'action pour le développement territorial, pour le soutien aux artisans et aux entrepreneurs et pour l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

ACM HABITAT poursuivra sa politique volontariste d'allotissement des marchés au bénéfice des TPE et PME. Une initiative reconnue par la certification ISO 9001 depuis décembre 2006. L'office portera une attention toute particulière, au-delà des propositions tarifaires, à la valeur technique des candidatures et aux engagements pris par les entreprises (propreté des chantiers, respect de la sécurité, levée de réserves) lors de l'attribution de marchés.

La CAPEB s'engage dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement de ses adhérents aux outils (notamment Chorus Portail Pro) et procédures liées aux marchés d'ACM HABITAT (délai de remise des documents, déclaration des sous-traitants).

Cette convention sera applicable dès sa signature et prévoit un suivi régulier, a minima annuel, de l'incidence de ses dispositions.

**ACM HABITAT, Office Public de
l'Habitat de Montpellier
Méditerranée Métropole :**

1418 nouveaux logements à l'étude au
1er janvier 2020
+ de 24 000 équivalents logements gérés
au quotidien
100 millions d'euros versés aux
entreprises locales en 2019

**LA CAPEB sur Montpellier
Méditerranée Métropole :**

4 500 entreprises artisanales du bâtiment
13 000 salariés
585 millions de chiffre d'affaires en 2019